

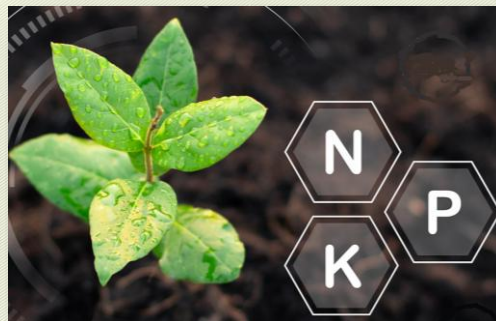


PRESTATION Groupe Cegara

Appui fertilisation directive Nitrates

Objectifs

- Être accompagné dans le respect des **obligations** de la Directive Nitrates
- Réaliser les **documents réglementaires** liés à la fertilisation
- **Sécuriser votre exploitation** lors des contrôles PAC et environnementaux



Comment ?

- Réalisation d'un **cahier d'épandage** comprenant :
 - Bilan azote et phosphore
 - Suivi des apports par parcelle
 - Contrôle des doses réglementaires
 - Calcul des pressions en azote
- Élaboration d'un **Plan Prévisionnel de Fertilisation (PPF)** :
 - Calcul des besoins en azote (méthode ARVALIS)
 - Prévion des apports
 - Vérification des dépassements de doses entre le prévisionnel et le réalisé
 - Dossier de fertilisation
- Déclaration annuelle transmise à la DRAAF (si obligation réglementaire)

Documents remis

- Cahier d'épandage
- Plan Prévisionnel de Fertilisation
- Déclaration annuelle DRAAF

Éléments nécessaires

- Déclaration PAC en format XML
- Données relatives aux apports organiques et minéraux de l'exploitation

Nos atouts

- Expertise en réglementation environnementale agricole.
- Un accompagnement personnalisé
- Maîtrise de la Directive Nitrates
- Sécurisation de vos obligations réglementaires

	Adhérents
Tarifs	Sur devis



Interlocuteur régional
Nouvelle Aquitaine :
05 53 64 47 37
Pays de La Loire/Centre-Val
de Loire :
02 41 88 60 22
contact@groupecegara.fr